



VILLE DE SAINTE-ADELE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 février 2024 :

« Règlement 1347 décrétant un emprunt de 3 732 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière des rues du Skieur et Chantovent et une partie d'aqueduc de la rue du Skieur, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 732 000 \$ »

« Règlement 1348 décrétant un emprunt de 235 000 \$ pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1347 le 3 avril 2024 et le règlement 1348 le 2 avril 2024.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, le 9 avril 2024

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques